



RÉUNION CE du 29 09 2016

Programmation moteur/jour

Mois d'octobre

C8/C9 = 16
C10/C11/C13 = 144
C16 = 10
TOTAL = 170

PR / CKD (Tous types)

Mois Octobre

Arbres à cames : 174
Vilebrequins : 144
Culasses : 196
Bielles : 816
Blocs : 5

F N A

Blocs = 815
Bielles = 143
Culasses = 336
Vilebrequins = 326
Arbres à cames = 640

MOTEURS EXPÉDIÉS

En Septembre : 4 278

PRÉVISIONS VOLUMES CLIENTS

Octobre : 3 326
Novembre : 3 537

INFORMATIONS DIRECTION

Heures supplémentaires :

Suite à une rupture du réseau informatique le mardi 27 septembre 2016, l'Etablissement a perdu 80 moteurs. De ce fait, l'UTE 38 travaillera en heures supplémentaires le samedi 1^{er} octobre.

Loi El khomri :

Un projet est en cours par le service Ressources Humaines afin d'éditer une note sur les congés exceptionnels.

Investissement :

En 2017, il est prévu d'investir 1 million d'euros pour remplacer la machine CEMB des vilebrequins.

Chômage partiel :

A ce jour, les 11 jours de chômage partiel sont confirmés.

Transport spéciaux :

Le coût s'élève à 36 859 Euros en septembre soit un montant total annuel à 163 129 Euros à charge de l'Etablissement.

Prime intéressement :

A fin août, le critère de déclenchement de la prime d'intéressement est atteint en sachant que les 2 critères qualité et efficacité sont atteints, le critère absentéisme est proche de l'objectif et le critère sécurité est mauvais.

Médaille du Travail :

Remise de la médaille du travail le 25 novembre 2016.

Egalité Femmes/Hommes :

Les 3 syndicats représentatifs ont signé l'accord sur l'égalité Femmes/Hommes.

Qualité de vie au travail (QVT) :

Actuellement, 35 % de salariés ont répondu au questionnaire. Il est rappelé que ce questionnaire est confidentiel.

UO Montage :

Suite au congé maternité de Mme. Eva ROTHER celle-ci sera remplacée par M. LARDUINAT Sébastien.

Service RH :

M. Marie BAUDOT prendra les fonctions de M. Valéria PRAVETTONI au service des Ressources Humaines.

Contrat d'apprentissage :

Combien de salariés ont un contrat d'apprentissage, de professionnalisation et pour quelle durée ?

Rép. Direction : « 5 salariés ont un contrat de professionnalisation et 16 salariés ont un contrat en apprentissage. Le détail sera transmis lors de la commission formation prévue le 6 octobre ».

Nous demandons que ces salariés soient embauchés en CDI au terme de leur contrat.

Rép. Direction : « Le but de ces contrats est de former ces salariés afin de les embaucher si le budget le permet. Toutefois, l'engagement d'un contrat à durée indéterminé n'est pas automatique. »

Nouveaux embauchés :

Suite à notre revendication déposée lors de la réunion du CE le 30/08/2016, pouvez-vous nous confirmer que les 5 salariés dernièrement embauchés l'ont été au coefficient 190 et que la période d'intérim a été prise en compte pour leur ancienneté

Rép. Direction : « Oui, les 5 salariés ont été embauchés au coefficient 190 et 3 mois d'ancienneté ont été pris en compte. »

Budget Développement :

Est-ce que des salariés peuvent prétendre, avant cette fin d'année, à un changement de coefficient ?

Rép. Direction : « Il n'y a pas de budget développement néanmoins si des salariés changent de fonction nous étudierons les cas.»

La CGT a précisé que de nombreux salariés ont envoyé un courrier et/ou rencontré la Direction afin que celle-ci examine, comme elle s'était engagée, ces cas particuliers.

Rép. Direction : « Quand les salariés m'écrivent, je les reçois et je leur donne une réponse écrite ultérieurement. »

Salariés en situation de handicap :

Quel est l'effectif concernant les salariés en situation de handicap ?

Rép. Direction : « 95 salariés connus par la Direction.»

Combien de salariés en situation de handicap ont perçu une augmentation individuelle et/ou un changement de coefficient ?

Rép. Direction : « Nous n'avons pas de données sur le statut handicapé. »

Nous demandons que la Direction nous transmette un bilan concernant l'évolution de carrière des salariés en situation de handicap ?

Rép. Direction : « Je ne sais pas, je regarderai. »

Team-Leader:

Pouvez-vous nous confirmer que l'ensemble des 68 Teams-Experts ont reçu leurs convocations pour participer aux évaluations ?

Rép. Direction : « Il faut être Team-expert permanent pour suivre cette évaluation. 53 teams-experts ont passé les tests et ont été reçu individuellement. Les 15 autres teams-experts qui n'ont pas été évalués le seront à compter de la semaine prochaine. »

Quel est le bilan des résultats et combien vont suivre la formation Team-Leader

Rép. Direction : « Pour le moment sur les 53 Teams-experts, 16 ont été sélectionnés pour suivre la formation de Team-Leader. Ils proviennent des secteurs suivants : 6 des culasses, 3 des vilebrequins, 1 des bielles et 6 short/closed. Ces formations débuteront début octobre pour une prise des fonctions début janvier 2017. »

Nous demandons d'avoir la liste de ces 16 salariés et pouvez-vous nous confirmer qu'ils sont tous Teams-Experts officiels ?

Rép. Direction : « Nous ne vous communiquerons pas la liste car les responsables UTE convoqueront les salariés par secteur pour les informer de la nomination du ou des Teams-Leader. Je vous confirme que tous les Teams-Experts qui ont été choisis sont des Teams-Experts permanents. »

Heures supplémentaires:

Combien d'heures supplémentaires ont été payées et récupérées en juillet, août et septembre

Rép. Direction : « 171 heures supplémentaires ont été effectuées au mois d'août. »

Emails CGT :

Suite à nos 2 emails du 6 septembre relatifs aux intérimaires et bulletin de paie, nous souhaiterions savoir pour quels motifs, la Direction des Ressources Humaines envoie ses réponses en s'adressant au secrétaire du CE qui n'était pas à l'origine des demandes.

Rép. Drh : « Nous avons adressé notre réponse au secrétaire du CE car les 2 sujets concernés le Comité d'Etablissement. Je n'ai fait que respecter l'usage.»

La CGT est étonnée de l'argumentation de la Drh car auparavant les réponses étaient destinées à l'expéditeur du mail et éventuellement en copie aux institutions concernées. Ça, c'était l'usage. En effet, comment peut-elle justifier sa démarche en sachant que le 8 septembre 2016, une organisation syndicale a envoyé un email à la Direction et celle-ci leur a répondu directement en précisant que le sujet serait abordé en Comité d'Etablissement ? Bizarre, la Drh n'a même pas mis, en copie, le secrétaire du CE....

Comme précisé lors de cette réunion, notre intervention n'est nullement dirigée contre les autres syndicats qui ne sont pas responsables de la « maladresse » continue et volontaire de la Drh contre la CGT.

Grève :

Pouvez-vous nous communiquer le nombre de grévistes sur l'établissement pour la journée du 15 septembre ?

Rép. Direction : « 47 salariés. »

PERCO:

Pouvez-vous nous communiquer le nombre de salariés qui ont adhéré au PERCO selon chaque catégorie professionnelle ?

Rép. Direction : « Nous n'avons pas le détail car c'est Natixis qui gère le PERCO. »

Bilan audit :

Quel est le bilan de l'audit qualité ISO 16949 ?

Rép. Direction : « 5 non-conformités mineures. »

Règlement CE :

Nous demandons l'application de l'article XI du règlement intérieur du CE qui mentionne que les procès-verbaux des réunions, après adoption, soient portés à la connaissance du personnel, par voie d'affichage ?

Rép. Direction : « Nous consulterons le secrétaire du CE pour définir l'emplacement. »

LA CGT

Jeudi 29 septembre 2016.